

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 17 décembre 2009.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/09/13/06/JPF.-

ORDRE DU JOUR :

6. Achat de mobilier scolaire (armoires) – Approbation – Décision.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DEVILLERS François,
ALEV Nebih, FACCO Giorgio, Echevins ;
MM. MAIRESSE Marceau, OTLET Paul MONTERO REDONDO José-Manuel,
Mmes DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine,
MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, Mme
VANDENBRANDE Claudette, MM. STAQUET Frédéric, HOFF Jean-Marie,
BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION Michel,
Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Attendu qu'il s'avère nécessaire d'acquérir du mobilier (armoires) pour les écoles communales ;

Attendu que, lors de la séance du 20 février 2006, le Conseil communal a adopté une convention permettant à la Commune de Morlanwelz de bénéficier des mêmes conditions que le MET pour des marchés de fournitures nécessaires au bon fonctionnement de ses services, notamment pour l'acquisition de mobilier ;

Vu le catalogue des fiches techniques établies par le MET ;

Attendu que le mobilier répertorié sous les références 012-08-C91 - Lot 3 répond à nos besoins ;

Attendu que le coût de cette acquisition s'élève à 7837 € TVA comprise ;

Attendu que les crédits nécessaires à cette acquisition ont été inscrits et admis à l'article 722/74149-98 du service extraordinaire de l'exercice 2009 ;

DECIDE à l'unanimité ;

1) D'acquérir :

- vingt armoires métalliques à volet avec 4 tablettes (AR 1219).
- une armoire métallique à volets avec 2 tablettes (AR1211).

2) de contracter un emprunt pour faire face à la dépense.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,